M. René Bérenger. — M. René Bérenger, sénateur inamovible depuis 1875, qui est mort le 29 août à l'âge de 85 ans, a droit à un hommage particulier dans un journal comme le nôtre. Non pas qu'il nous appartînt par la naissance ou par les convictions religieuses. Il est mort après avoir lui-même demandé le médecin de l'âme », reçu les sacrements et donné des instructions pour ses obsèques religieuses. Mais il n'a pas seulement tenu une grande place dans les assemblées parlementaires, pris part aux débats qui se rattachaient à la législation criminelle, illustré son nom par deux lois, la libération conditionnelle des condamnés et la loi de sursis, qui continue à s'appeler la loi Bérenger.

Il a été surtout, comme a dit le *Temps*, « un courageux » et n'a pas craint de s'exposer aux rancunes, d'assumer des responsabilités en des temps difficiles, et surtout de braver l'impopularité, dans sa guerre contre la licence des rues, la littérature pornographique, la traite des blanches, le néo-malthusianisme. Toujours prêt à défendre les causes morales, il a été sottement critiqué et même tourné en ridicule, sans que rien l'ait fait dévier de la voie qu'il s'était tracée, et qu'il considérait comme celle de la moralisation et de la préservation nationales. Comme a dit à l'Académie des sciences morales M. Alexandre Ribot, « M. Bérenger a su passer au travers des railleries sans rien perdre du respect de ses contemporains. On s'inclinait devant l'homme de bien qui, joignant le courage à la vertu, s'est élevé aux sommets où ne parvient pas le bruit de nos petites agitations ».

La mission aux femmes et aux enfants de la classe ouvrière, en exercice depuis quarante-quatre ans dans plusieurs quartiers de Paris, et sur laquelle s'est greffée l'Ecole des Lectrices de la Bible et des garde-malades, nous fait savoir que, par suite de la guerre, cette école a plusieurs places vacantes, la plupart des élèves ayant dû répondre aux pressants besoins des hôpitaux, ambulances, etc. Il est important pour le service de Dieu et de « ses petits » que ces vides soient comblés.

Les conditions principales d'admission sont : la conversion et une sincère consécration, une bonne santé, et au moins une bonne instruction primaire.

Les élèves qui peuvent contribuer aux frais de leur pension doivent le faire ; mais la Mission espère pouvoir en dispenser des cas absolument dignes de l'être.

S'adresser à la Directrice, Mme Dalencourt, 67, rue du Théâtre, Paris.

Les massacres d'Arméniens. — Les *Basler Nachrichten* annoncent que le président Wilson a donné ordre à l'ambassa-

Nouvelles & Faits Divers

La souscription Taylor. — Nous recommandons chaleureusement le très beau volume en souscription de la *Jeunesse de Hudson Taylor*, en rappelant qu'à partir du 1er décembre il coûtera 3 fr. 50.

Un hommage au roi des Belges. — Des *adhésions* et des *oboles* (0 fr. 05 ou 0 fr. 10) ont été recueillies dans plusieurs communes du Gard, et dans d'autres départements, l'Hérault notamment, ainsi qu'à Lyon, pour offrir, de la part de la grande Famille française républicaine des *humbles*, au roi Albert, une simple médaille en bronze, comme témoignage d'admiration enthousiaste et d'éternelle reconnaissance. Pour adhérer, il suffit à chacun, homme ou femme, d'avoir dix-huit ans au minimum. Les maîtres de l'enseignement en particulier, et tous les publicistes sont priés de centraliser les adhésions et les plus modestes oboles. Comité provisoire : M. H. Puech, directeur du « Languedoc », M. Raous, directeur d'école publique à Nîmes, MM. S. Delattre, Malan, Micol, Neel, Seguin, pasteurs. Les pasteurs Th. Leliévre et Bolle, d'Alais et M. le Pasteur Louis Gouth, à Mazamet, ont donné leur adhésion à cette manifestation. Nous espérons qu'ils seront imités par beaucoup de nos lecteurs.

On peut envoyer les adhésions avec une obole à la rédaction de l'*Ami*.

M. le Pasteur Théodore Monod, 106, avenue de Saint-Mandé, Paris, serait reconnaissant à ceux qui pourraient lui vendre la collection des cinq années du journal *Le Libérateur* qu'il rédigeait de l'année 1875 à l'année 1880.

Contre l'alcool. — Le gouvernement a présenté un important projet de loi contre l'alcoolisme. Nous le voudrions plus complet et plus radical. Cependant, dans ce projet, le scandaleux privilège des bouilleurs de cru est supprimé.

On sait que les bouilleurs de cru sont les gens qui peuvent distiller les produits de leur propriété, de leur cru, et les consommer eux-mêmes, sans acquitter aucun droit. En réalité, non seulement ils en consomment une quantité considérable qui les alcoolise, les abrutit, les tue, et, en les empêchant d'avoir des enfants viables, tue la race, mais ils en vendent frauduleusement autour d'eux un nombre énorme de litres, propageant l'alcoolisme et faisant subir aux finances du pays des pertes qui se chiffrent par millions et millions. Le devoir du pays est d'arrêter ce flot dévastateur plus nuisible que les armées du kaiser.

deur des Etats-Unis de demander une enquête à la Porte sur les massacres d'Arméniens. Les Turcs auraient massacré 450.000 Arméniens et en auraient déporté 600.000.

Le consul général d'Italie à Trébizonde rapporte qu'à partir du 24 juin « il assista à des scènes effroyables, à des exécutions en masse. Des centaines de cadavres étaient trouvés chaque jour dans les rues. Des femmes, des enfants enlevés à leurs familles, étaient placés dans des barques, vêtus seulement d'une chemise, puis noyés dans la mer Noire ou dans les fleuves. On décida ensuite d'envoyer ce qui restait de la population arménienne dans des résidences lointaines, en Mésopotamie. On ne garda que ceux qui déclarèrent vouloir passer à l'Islam. Les abjurations furent nombreuses. En fin de compte, de 14.000 Arméniens, soit grégoriens, soit catholiques, soit protestants, habitant Trébizonde, il n'en restait plus qu'une centaine lors du départ du consul, le 21 juillet.

« La même chose s'est passée dans chacune des villes du pays... A Sivas on fait partir hommes, femmes et enfants par troupes de cinq ou six cents, sans leur permettre de rien emporter. Le Gouvernement turc a fait sortir de prison 34.000 criminels de droit commun qu'il a enrôlés et organisés. Ce sont eux qui sont chargés d'escorter les convois, et il n'est sorte de violences auxquelles ils ne se livrent... Partout, ce sont les mêmes horreurs : emprisonnements, viols, exécutions, pendaisons, cruauté inouïe ».

Le Ministre de la Marine a communiqué aux journaux la note suivante :

« Poursuivis par les Turcs, environ 5.000 Arméniens, dont près de 3.000 femmes, enfants ou vieillards, s'étaient réfugiés, vers la fin de juillet, dans le massif de Djebel Nossra, au nord de la baie d'Antioche, où ils avaient réussi, jusqu'au début de septembre, à tenir tête à leurs agresseurs.

« Mais, à ce moment, les approvisionnements et les munitions commençaient à leur faire défaut et ils allaient inévitablement succomber, lorsqu'ils parvinrent à signaler à un croiseur français la situation grave dans laquelle ils se trouvaient.

« Les croiseurs de l'escadre française, qui tient le blocus des côtes de Syrie, se portèrent aussitôt à leur secours et réussirent à assurer l'évacuation de 5.000 Arméniens, qui ont été transportés par nos bâtiments à Port-Said, où ils ont reçu le meilleur accueil et ont été installés dans un campement provisoire. »

Comment on écrit l'histoire. — Un grand journal de la Chine centrale publie la composition d'histoire d'un élève appartenant à une des écoles de la mission. La voici :